**REGLEMENT RAID NATURE CAFFINO 2024**

**Article 1 : dates et lieu**

**Date de l’épreuve : dimanche 8 Septembre 2024**

**Lieu du rendez vous : Base de loisirs de Pont Caffino à Château-Thébaud**

**Remise des dossards à 8h00**

**Le départ sera donné à 9 heures.**

**Article 2 : Prestations**

* **L’épreuve est organisée par la section CAP CAFFINO de l’amicale laïque de Château Thébaud en partenariat avec l’UFOLEP et est inscrite au calendrier « Sport Nature UFOLEP ». L’organisation prend en charge le bon déroulement de l’épreuve, les dossards, les canoës, le matériel d’escalade, les cartes, et les ravitaillements. Restauration possible sur place (FOOD TRUCK).**
* **Matériel non fourni : VTT et casque obligatoire. Un téléphone portable est conseillé par équipe.**

**Article 3 : Inscriptions - Frais de participation**

* **Les inscriptions sont à faire en ligne sur le lien :** [**https://inscriptions.ufolep.org/raid-caffino-2024**](https://inscriptions.ufolep.org/raid-caffino-2024)
* **Elles seront prises en compte dans leur ordre d'arrivée, dans la limite de 120 équipes. Seuls les dossiers complets seront pris en compte. Un dossier est considéré complet si, et seulement si, il comporte :**
	+ **L’inscription en ligne**
	+ **La transmission de votre licence UFOLEP R5, FFC, FFA, FFCO, Triathlon en cours de validité avec la mention compétition (note pour les licenciés hors UFOLEP : en cas d'accident, vous n’êtes pas couverts par la licence, le Raid Caffino n'étant pas affilié à cette fédération).**
	+ **Pour tous les autres, transmission d’un certificat médical de moins de 1 an au 8 septembre 2024 portant la mention « raid multisports en compétition » ou « triathlon en compétition ».**
	+ **Pour les mineurs de 16 à 18 ans, un certificat de natation de 25 mètres ainsi qu’une autorisation du tuteur légal de participation et de soin.**
	+ **Le règlement des frais d'inscriptions en ligne : 22€ par coureur, soit 66€ par équipe. (Seule la mention « validé » pour chaque concurrent sur le site sera la confirmation d’inscription au Raid Nature Caffino).**
* **En cas de désistement d’une équipe ou d'un coureur déclaré après le 31 Août 2024, la totalité des frais d’engagement sera conservée par l’organisation. Avant cette date, tout désistement doit être communiqué à l’organisation par courriel à l’adresse capcaffino@gmail.com.**

**Article 4 : Annulation / Interruption de l'épreuve**

**En cas de force majeure, (matériel, climatique ou autres…) avant ou pendant l’épreuve, ou en cas de restrictions sanitaires empêchant la tenue de l’événement dans des conditions de sécurité ou d’organisation suffisantes (exemple : restrictions liées à la COVID-19), l’organisateur se réserve la possibilité d’annuler ou d'interrompre celle-ci jusqu’à la veille de l’épreuve. Aucun recours ne pourra être exercé contre l’association.**

**En cas d’annulation, les frais d’inscriptions seront intégralement remboursés à l’exception des frais de service du site internet d’inscription (environ 1,65€ par équipe).**

**Article 5 : Assurances**

**Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d’accident en dehors de la course ainsi qu’en cas de vol de matériel ou dégradations avant, pendant et après le raid. La licence UFOLEP risque R5 vous couvre pendant l’épreuve.**

**Conformément aux dispositions légales, l’organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants. Les concurrents peuvent prendre connaissance des garanties d’assurances en contactant l’organisateur au moment de l’inscription.**

**Article 6 : Règlement de la compétition**

* **Chaque équipe, mixte ou non, est constituée de trois coéquipiers (sans assistance) âgés au minimum de 16 ans le jour de l’épreuve.**
* **L’ordre des épreuves est communiqué à la remise des dossards et ne sera pas le même pour tous. Toutes les épreuves débutent et finissent sur le site de Pont Caffino.**
* **Chronométrage et classement :**
	+ **Sur les différentes épreuves du Raid Caffino, les équipes devront valider des balises. Le classement sera établi en 1er lieu en fonction du nombre de balises validées, puis seulement en fonction du chronomètre. Ainsi, seules les équipes ayant validé toutes les balises pourront figurer en tête de classement. L’oubli d’une balise n’entraînera pas de malus sur le chrono mais fera basculer l’équipe dans la 2ème partie de classement (ou 3ème partie si 2 balises ont été oubliées, etc…).**
	+ **Le chronomètre se déclenchera pour toutes les équipes au départ du prologue.**
	+ **A l’issue de toutes les épreuves dites « chronométrées », un membre de l’organisation sera chargé de constater et d’enregistrer le temps affiché sur le chronomètre à l’arrivée des 3 membres de l’équipe. Cet enregistrement manuel est la seule référence valable pour l’établissement du classement, et aucune réclamation ne sera acceptée sur la base d’un temps établi par les concurrents eux-mêmes (montre connectée par exemple).**
* **Chaque équipe doit désigner 1 capitaine qui sera le seul interlocuteur auprès de l’organisateur.**
* **Les vélos utilisés devront être du type Vélo Tout Terrain ou Gravel, en bon état de marche équipés d’une trousse de réparation.**
* **Chaque équipe en partance pour une nouvelle épreuve s’assure qu’elle est en autonomie alimentaire et mécanique durant celle-ci. (Il n’y aura pas d’assistance technique de la part des organisateurs). Il n’y a pas de ravitaillement sur les parcours, le ravitaillement est uniquement disponible sur le site de Pont Caffino.**
* **La courtoisie est de rigueur. On ne laisse pas un coureur seul en difficulté derrière soi sans s’assurer que les organisateurs aient été prévenus.**
* **Chaque participant s’engage au strict respect du code de la route. Il s’engage à suivre scrupuleusement les routes, chemins, sentiers qui constituent l’itinéraire cartographié et balisé par l’organisation. Il respectera la propriété privée traversée ou bordée par le circuit et ne laissera aucun détritus derrière lui.**
* **La plus grande prudence est demandée, comme de ne pas rouler de front à plus de 2 et se soumettre en file simple dès que les conditions de circulation l’exigent (extrait art R 423-7 du code de la route), de respecter les STOP et « Cédez le passage » ainsi que de mettre le pied à terre à chaque intersection avec une route départementale ou communale. Tous les carrefours et intersections ne seront pas surveillés par l’organisation. Les propriétaires en activités professionnelles dû aux vendanges, sont prioritaires face aux coureurs.**
* **Le port du casque est obligatoire et un téléphone portable par équipe conseillé.**
* **Tout contrevenant à ce règlement verra son équipe expulsée de l’épreuve.**
* **Les réclamations éventuelles seront à déposer par le capitaine auprès de la direction de course.**

**Déroulement général de l’épreuve :**

* **Départ groupé pour une 1ère boucle de prologue en course à pieds avec 1 concurrent par équipe, suivi d’une 2ème boucle avec 2 concurrents par équipe en formule « run & bike »**
* **A l’issue du prologue, chaque équipe effectue une des 3 épreuves principales (VTT, Course d’orientation, Canöe), sans interruption du chronomètre**
* **A l’issue de la 1ère épreuve, chaque équipe enchaîne sur sa 2ème épreuve, et ainsi de suite jusqu’à la fin de la 3ème épreuve et l’arrêt du chronomètre.**
* **A chaque instant, l’ensemble des équipes est donc réparti sur 3 épreuves. Il n’y a donc pas de circulation groupée sur les parcours.**
* **Entre 2 épreuves principales, une série de 3 épreuves surprises devront être réalisées. Chaque concurrent réalise 1 et 1 seule de ces 3 épreuves surprises. Le chronomètre ne sera pas arrêté pendant ces épreuves.**
* **A l’issue des 3 épreuves principales, le chronomètre sera enregistré et le nombre de balises validées sera vérifié.**

**Classement et podiums :**

* **1 classement sera réalisé pour chaque catégorie (équipes masculines / équipes féminines / équipes mixtes). Il sera partiellement affiché sur place durant l’après-midi. Le classement complet et définitif sera publié sur Internet le lendemain de l’épreuve.**
* **Aucun podium ne sera organisé pour les équipes les mieux classées.**

**Article 7 : Droits à la communication**

**Les organisateurs informent les participants que des prises de vues (photographies, vidéo) seront réalisées durant l'épreuve. Leur consentement à la diffusion de ces images est donc présumé, sauf opposition écrite de leur part auprès de l'Amicale Laïque de Château-Thébaud.**

**De plus, sauf avis contraire de votre part, nos partenaires et sponsors pourront, s’il le souhaite, adresser à chaque participant des offres commerciales préférentielles.**

**Article 8 : Acceptation du présent règlement**

**Le présent règlement est considéré comme implicitement accepté par les participants à partir du moment où leur dossier d'inscription est accepté par l'organisateur.**

**Renseignements complémentaires : capcaffino@gmail.com**

**ou Antoine MOYON : 06 58 35 24 14**